

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ENTRE



VILLE DE VAL-D'OR

Personne morale de droit public, ayant son siège au 855, 2^e Avenue, VAL-D'OR (Québec) J9P 1W8, ici agissant et représentée par le maire, M. Pierre Corbeil, et la greffière, Me Annie Lafond, dûment autorisés à signer les présentes en vertu d'une résolution du conseil de ville adoptée le mardi 3 août 2021, annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

Ci-après appelée : « **LA VILLE** »

ET



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE VAL-D'OR

Corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1070, 3^e Avenue Est, VAL-D'OR (Québec) J9P 0J6, ici agissant et représentée par son président, M. Etienne Létourneau, et son commissaire industriel, M. Jean-Yves Poitras, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;

Ci-après appelée : « **LE PROMOTEUR** »

Ci-après appelées collectivement « **LES PARTIES** »

OBJET : Installation de conduites dirigées et branchements de services
Secteur 3^e Avenue Est

ATTENDU QUE le promoteur souhaite procéder au branchement des services municipaux dans le but de desservir le lot 6 222 901 du cadastre du Québec, aux fins de son lotissement;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite l'installation de conduites dirigées sur la 3^e Avenue Est;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 308 267,23 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en ingénierie associés à ce projet s'élèvent à 17 998,43 \$ incluant les taxes;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent protocole d'entente en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le promoteur s'engage à respecter tous les règlements de la Ville, notamment et sans en limiter la généralité, à l'égard des ententes relatives à des travaux municipaux, en matière d'urbanisme, de construction d'infrastructures municipales, de branchement d'aqueduc et d'égout, à chacune des étapes de réalisation du projet, dans un objectif de protection du public.

ARTICLE 3

Le promoteur déclare avoir remis à la Ville ou fait approuver par celle-ci, les documents suivants aux fins de la signature des présentes :

- 3.1 Les plans d'infrastructures ci-dessous énumérés, émis pour construction préparés pour le compte du promoteur par Norinfra Services d'ingénierie, dûment approuvés par M. Danny Burbridge, ing., directeur du Service des infrastructures urbaines en date du 30 juin 2021;

NO PLAN	DESCRIPTION
20-0159-CIV-0101	Vue en plan
20-0159-CIV-0201	Vue en plan et profil des conduites
20-0159-CIV-0301	Détails de construction
20-0159-CIV-0302	Détails de construction

ARTICLE 4

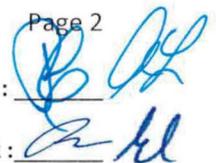
Le promoteur s'engage à céder gratuitement les infrastructures à la Ville, et ce, dans les 60 jours de la date du certificat de réception provisoire des travaux, date à laquelle la Ville en deviendra responsable.

INITIALES :

VILLE :

PROMOTEUR :

Page 2



ARTICLE 5

- 5.1 Les parties déclarent et conviennent que la valeur des travaux est estimée à 308 267,23 \$ conformément à l'estimation préliminaire préparée par Norinfra Services d'ingénierie en date du 30 juin 2021, dont copie demeure annexée à la présente entente pour en faire partie intégrante. Elles conviennent également que le coût des services d'ingénierie, au montant de 17 898,43 \$ incluant les taxes.
- 5.2 Les coûts admissibles à la présente entente comprennent les travaux généraux et les travaux de construction et d'ingénierie, totalisant 326 165,66 \$, expressément décrits au bordereau ci-devant mentionné.
- 5.3 Tout ajustement des coûts admissibles en cours d'exécution des travaux, ainsi que toute modification des termes du présent addenda devra être approuvé par les parties au moyen d'un autre addenda.
- 5.4 La Ville remboursera sa part des coûts admissibles sur présentation par le promoteur d'un certificat de demande de paiement accompagné des pièces justificatives, jusqu'à concurrence des sommes ci-devant convenues.

ARTICLE 6

Aux fins de l'application de la présente entente, tout avis et toute correspondance à l'une et l'autre des parties doivent être acheminés aux adresses postales et électroniques suivantes :

POUR LA VILLE

VILLE DE VAL-D'OR
Service du greffe
855, 2^e Avenue
VAL-D'OR (Québec) J9P 1W8

Tél. : 819-824-9613, poste 2227
Courriel : greffe@ville.valdor.qc.ca

POUR LE PROMOTEUR

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE VAL-D'OR
M. Jean-Yves Poitras, commissaire industriel
1070, 3^e Avenue Est,
VAL-D'OR (Québec) J9P 0J6

Tél. : 819-825-5848
Courriel : jean-yves.poitras@ville.valdor.qc.ca

INITIALES :

VILLE :

PROMOTEUR :

Page 3

EN FOI DE QUOI les parties ont signé à Val-d'Or en double exemplaire à la date indiquée en marge de leur signature.

VILLE DE VAL-D'OR

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DE VAL-D'OR



PIERRE CORBEIL, maire



ETIENNE LÉTOURNEAU, président



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière



JEAN-YVES POITRAS, commissaire industriel

2021-08-16

Date

2021-08-06

Date



Extrait d'une résolution du conseil d'administration de la **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE VAL-D'OR** tenue Chez le Traiteur Vic le 17 juin 2021.

RESOLUTION N° : CA210617.6

OBJET : NOMINATION DES SIGNATAIRES DE LA CORPORATION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gino Lévesque

APPUYÉ par monsieur Christian Tinor-Roy

QUE les 4 personnes suivantes soient et sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Corporation les chèques, effets bancaires, contrats et actes légaux;

Président – Etienne Létourneau
Vice-Président – Claude-Etienne Fournier
Secrétaire-Trésorier – Benoît Sigouin
Commissaire industriel – Jean-Yves Poitras

QUE deux signatures soient requises pour signer les chèques, effets bancaires, contrats et actes légaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Certifiée copie conforme ce
17 juin 2021

Etienne Létourneau
Président



VILLE DE VAL-D'OR

EXTRAIT du procès-verbal de la 463e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 3 août 2021, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères, M. Denis Giguère, Mme Karen Busque, Mme Éveline Laverdière, Mme Céline Brindamour, M. Léandre Gervais, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Mme Chantale Gilbert, trésorière et Mme Lynda Bernier, greffière adjointe.

ÉTAIENT ABSENTES : Mme Lisyane Morin, conseillère, Me Sophie Gareau, directrice générale et Me Annie Lafond, greffière.

RÉSOLUTION 2021-236

Autorisation de signature d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec la Corporation de développement industriel de Val-d'Or relativement à l'installation de conduites dirigées et branchements de services dans le secteur de la 3e Avenue Est.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec la Corporation de développement industriel de Val-d'Or relativement à l'installation de conduites dirigées et branchements de services dans le secteur de la 3e Avenue Est.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Certifié vraie copie,
le 4 août 2021.


LYNDA BERNIER,
Greffière adjointe



PIERRE CORBEIL
Maire



LYNDA BERNIER
Greffière adjointe

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

RÉSUMÉ

BRANCHEMENTS DE SERVICE		MONTANTS
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX	14 000,00 \$
2.0	BRANCHEMENTS DE SERVICE	<u>219 145,00 \$</u>
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX -BRANCHEMENTS DE SERVICE		<u>233 145,00 \$</u>
<i>Contingences (15%)</i>		<u>34 971,75 \$</u>
TOTAL DES TRAVAUX -BRANCHEMENTS DE SERVICE		<u>268 116,75 \$</u>
No. d'enregistrement de la taxe Fédérale sur les produits et services: TPS (5 %)		<u>13 405,84 \$</u>
No. d'enregistrement de la taxe Provinciale sur les produits et services: TVQ (9,975%)		<u>26 744,65 \$</u>
GRAND TOTAL -BRANCHEMENTS DE SERVICE		<u>308 267,23 \$</u>

INITIALES _____

CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL

Intervenu à Val-d'Or le 9 juillet 2020 entre

Client : Corporation de développement industriel de Val-d'Or
 Représentant : Jean-Yves Poitras, Commissaire industriel
 Courriel : jean-yves.poitras@ville.valdor.qc.ca
 Adresse : 1070, 3e avenue Est
 Ville : Val-d'Or Prov./Pays : Québec Code postal : J9P 0J6
 Téléphone : 819-825-5848 Cellulaire : _____ Télécopieur : _____

ET

NORINFRA INC représenté par : Martin Drouin, Ing.
 Courriel : Martin.drouin@norinfra.com

Projet : Plan directeur rues Vanasse et Brassard et branchements de services lot 6 222 901

Lieu de réalisation : Prolongement rue Vansse et rue Brassard et lot 6 222 901

Exécuter le mandat d'ingénierie en vertu de l'offre de service professionnelle
 suivante : _____
P20-9053

Prix du contrat :
 Les honoraires et dépenses comme indiqués dans l'offre de service constituent la base du prix du contrat
~~25 000 \$~~ dollars CAN excluant les taxes applicables

15,500. \$


Client
 Nom : Jean-Yves Poitras
 Titre : Commissaire industriel

Norinfra inc.
 Nom : Martin Drouin, ing.
 Titre : Chargé de projet & Associé

Signature : 

Signature : 